

Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Cœur d'Hérault

77 communes
réparties dans 3
Communautés de
Communes



77 731 habitants
une démographie en
progression

*Soit 1,4% de la
population régionale*



➔ Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui recouvre plusieurs thématiques :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

La mise en place des PCAET concerne l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. La réalisation du PCAET est obligatoire pour deux des EPCI du Pays, la démarche est volontaire pour la Communauté de communes du Lodévois et Larzac.

Le Plan Climat implique de nombreux acteurs : collectivités, entreprises et autres acteurs économiques, associations, citoyens...

Les chiffres clés du territoire



1 600 GWh
consommés chaque
année

Soit 21 MWh/habitant contre
27 MWh/habitant en France



400 000 tCO2e
émises chaque année

Soit 5 tCO2e/habitant contre
6,8 tCO2e/habitant en France



300 GWh
produits chaque année par
des énergies renouvelables

Soit 19% de la
consommation du territoire



87% de NO2
issus du transport routier
(41% des émissions de PM10)

Dioxyde d'azote est aussi
précurseur de l'ozone (O3)

GES	Emissions de GES et consommation par secteur		Conso
Transport	68%		Emissions liées à la consommation de carburants lors des déplacements de personnes et de marchandises 44%
Résidentiel	21%		Emissions liées à la consommation des logements (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage,...) 32%
Agriculture	7%		Emissions liées à la consommation des engins et des bâtiments agricoles 6%
Tertiaire	3%		Emissions liées à la consommation des locaux tertiaires (chauffage et climatisation, électricité bureautique...) 7%
Industrie	1%		Emissions liées à la consommation des proces industriels et consommation des bâtiments (éclairage, ventilation, chauffage...) 11%

Production EnR

Bois énergie

109 GWh

Eolien

94 GWh

Pompes à chaleur

15 GWh

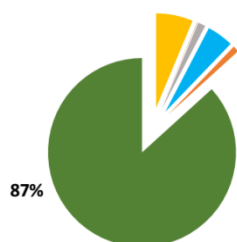
Photovoltaïque

11 GWh

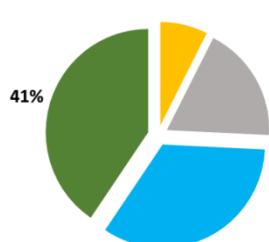
Hydraulique

9 GWh

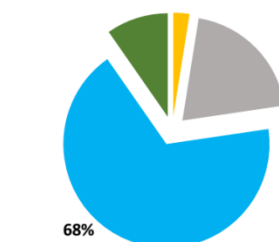
Emissions de polluants atmosphériques



Dioxyde d'azote



Particules fines



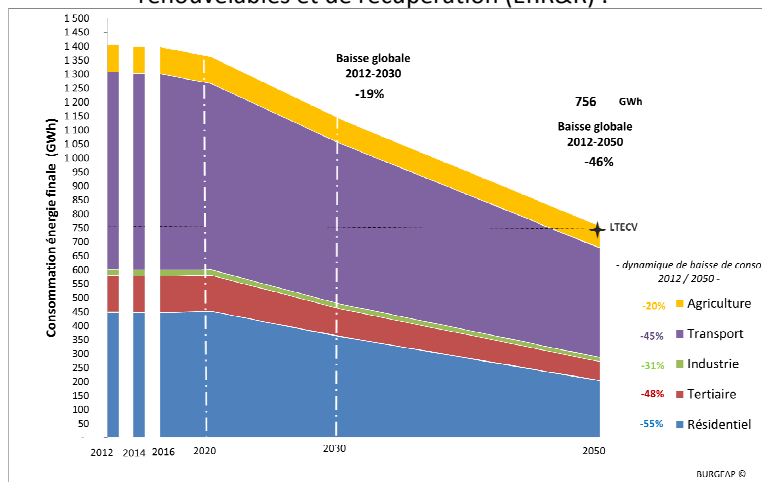
Composés Organiques Volatils

- Transport
- Résidentiel
- Industrie
- Tertiaire
- Agriculture

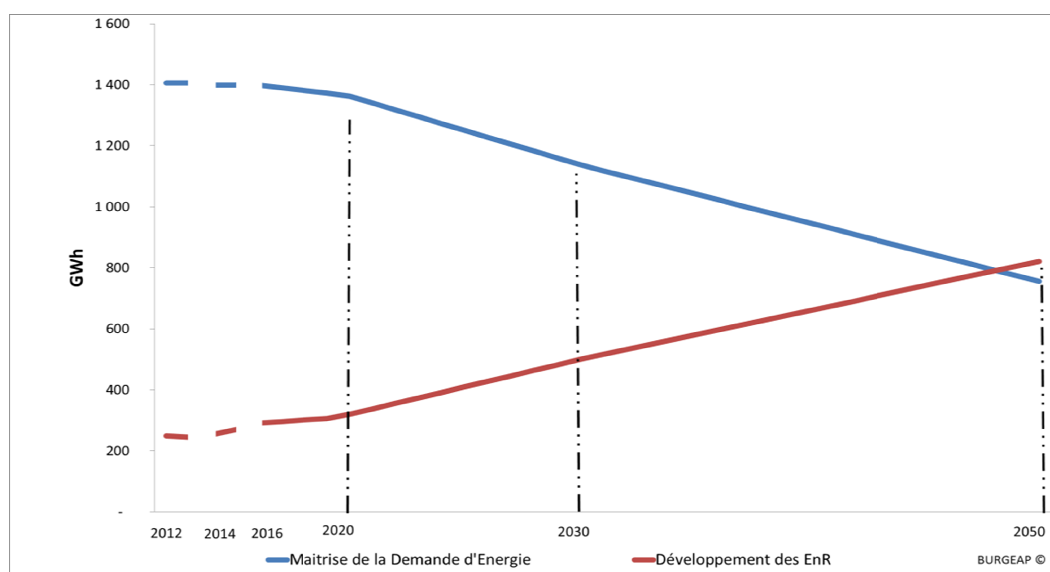
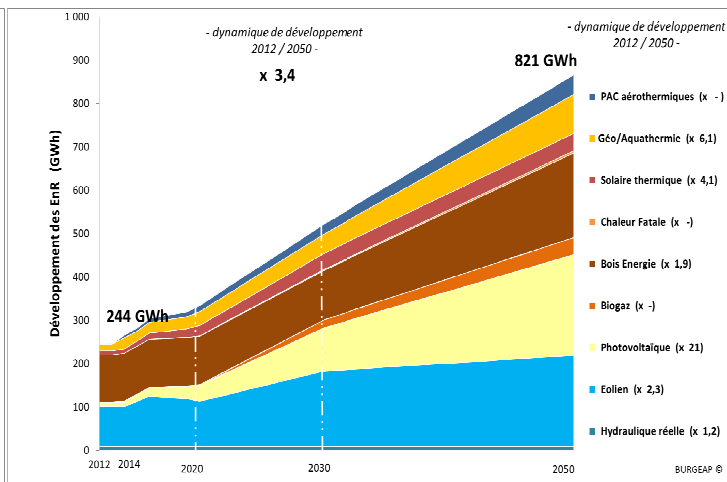
La trajectoire territoriale choisie

Trajectoire simple d'équilibre énergétique pour le territoire qui s'inscrit dans la démarche Région à Energie POSitive Occitanie (REPOS)

Le développement de la production des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) :



La réduction de la consommation d'énergie (en GWh) par secteur :



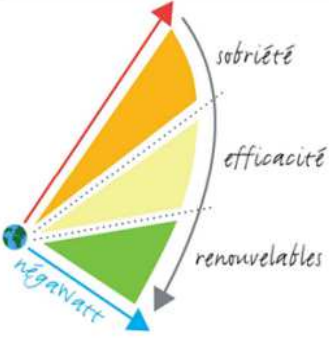
A l'horizon 2050

- **- 46%** de la consommation d'énergie finale
- **x 3,4** de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

Les objectifs air-climat-énergie

Le PCAET constitue une deuxième génération de plan climat qui fait suite au PCET initié en 2013 sur le Pays Cœur d'Hérault. Le PCAET a pour ambition de se baser et de s'intégrer dans les stratégies territoriales existantes (projet de territoire Horizon 2025, SCOT Facteur 4, PCET). Il vient renforcer la stratégie du territoire en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

Le Pays Cœur d'Hérault s'engage à devenir un **Territoire à Energie Positive** ! Cet engagement suppose la maîtrise de la demande énergétique et le développement des énergies renouvelables en se fixant les objectifs suivants:

... par rapport à 2012	2030	2050
Consommation d'énergie totale	-19% ↓	-46% ↓
	Transport	-45% ↓
	Résidentiel	-55% ↓
	Industrie	-31% ↓
	Tertiaire	-48% ↓
	Agriculture	-20% ↓
Production d'EnR	x 2 ↑	x 3,4 ↑

Les objectifs de maîtrise de la consommation pour mon territoire à l'horizon 2050

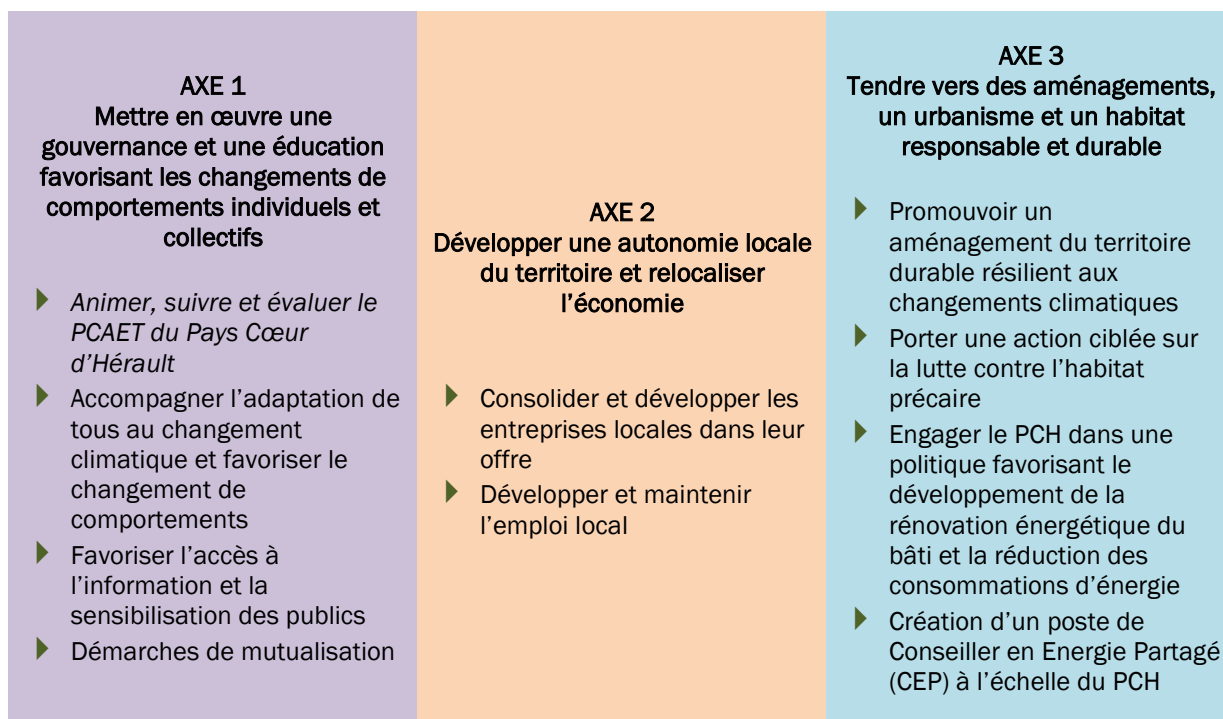
- Rénovation des bâtiments du résidentiel et du tertiaire avec une **qualité label Effinergie**
- Un foyer sur 2 équipé d'un appareil de **chauffage performant**
- Sensibilisation des ménages à la diminution de 1°C dans les pratiques de chauffage
- **Substitution des appareils fioul** vers le gaz vert ou le bois énergie
- Taux de remplissage de **2 personnes par véhicule**
- **Report modal** de 10 à 30%

Les objectifs de développement des énergies renouvelables pour mon territoire à 2050

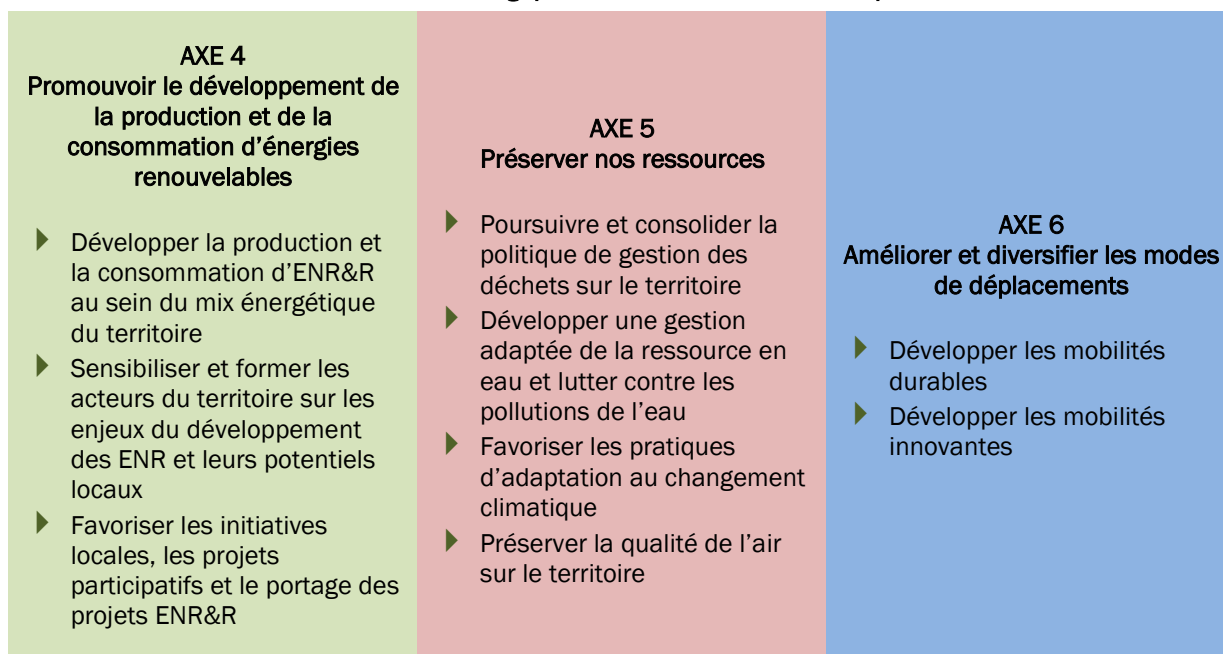
- Développement du **photovoltaïque** sur toiture, sur ombrière et au sol
- Développement de la **méthanisation** avec l'exploitation de la gazéification ou du power to gas à partir de 2030
- Développement des **pompes à chaleur**
- Développement du **solaire thermique** notamment sur le logement collectif
- Développement des **réseaux de chaleur** en lien avec l'exploitation des ressources bois et chaleur fatale

Un programme d'actions territoriales

Les actions seront portées par une diversité d'acteurs partenaires de la démarche (collectivités, chambres consulaires, acteurs économiques, associations...)



↳ 6 axes stratégiques, 19 fiches actions et 58 opérations



Axe 1 : Mettre en œuvre une gouvernance et une éducation favorisant les changements individuels et collectifs

- ↳ Accompagner l'**adaptation de tous au changement climatique**
- ↳ Faciliter l'accès à l'information et la **sensibilisation des publics**
 - Développer les actions de sensibilisation à destination du grand public, notamment en partenariat avec les acteurs culturels pour encourager le changement
 - Mettre en place une « **fabrique de la transition** » qui constituera un lieu ressource, d'information et d'échanges pour une transition énergétique et une adaptation du territoire aux effets du changement climatique
- ↳ Systématiser les démarches de **mutualisation** (achats, audits énergétiques, etc.)



Axe 2 : Développer une autonomie du territoire et relocaliser l'économie

- ↳ Développer et utiliser nos **ressources locales** : alimentation, recyclage, bâtiment, artisanat, énergie, transports, services
 - **Développer des ressourceries locales**
- ↳ Développer et maintenir l'**emploi local**
 - Poursuivre la **mise à disposition d'espaces partagés de proximité** (télétravail, "coworking", coopérations,...)

Axe 3 : Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables

- ↳ **Sensibiliser et former** les acteurs du territoire sur les enjeux du développement des ENR et leurs potentiels locaux
 - **Formation des élus et des acteurs du territoire** au sujet de l'éolien
 - Mise en place par le Pays de **visites régulières ouvertes au grand public** (sites EnR)
- ↳ Favoriser les **initiatives locales** et les projets participatifs dans le développement des ENR
 - Monter un **projet de méthanisation** en favorisant l'échange entre acteurs du territoire et en vue d'un véritable "**démonstrateur**" local
- ↳ Faciliter le **portage** de projets ENR
- ↳ Développer la production et la consommation d'ENR au sein du **mix énergétique** du territoire
 - Promouvoir l'**usage local du bois** et de ses qualités de substitution
 - **Intégrer le Photovoltaïque** de façon intelligente dans le paysage (bâti, ombrières)



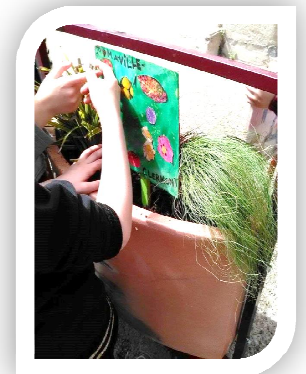
Axe 4 : Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables

- ↳ Promouvoir un **aménagement** du territoire durable résilient aux changements climatiques
- ↳ Porter une action ciblée sur la lutte **contre l'habitat précaire**
 - Lancer une étude d'**identification des zones** du territoire les plus **touchées par la précarité et l'habitat indigne**
- ↳ Engager le PCH dans une politique favorisant le développement de la **rénovation énergétique** du bâti (public/privé) et la réduction des consommations d'énergie
 - Aboutir à la **mise en place d'un guichet unique** pour le portage de projet d'économies d'énergie pour les habitants



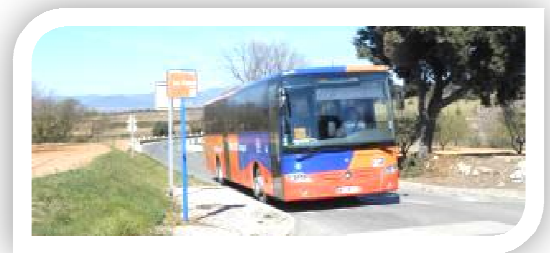
Axe 5 : Préserver nos ressources

- ↳ Poursuivre et consolider la politique de **gestion des déchets** sur le territoire
- ↳ Développer une gestion adaptée de la **ressource en eau** et lutter contre les pollutions de l'eau
 - Démultiplier la mise en place de la charte régionale **"Objectif Zéro Phyto dans nos villes et villages"** sur le territoire
- ↳ Continuer le travail sur **l'adaptation des pratiques**, des cultures et des plantations au changement climatique
- ↳ Favoriser les pratiques qui préservent et développent la **biodiversité** et la qualité des sols



Axe 6 : Améliorer les déplacements et le transit

- ↳ Garantir une bonne articulation entre la gouvernance propre au **Schéma de mobilité** et au PCAET
- ↳ Développer une **mobilité durable**
 - Soutenir le **développement des solutions innovantes dans la mobilité** (hydrogène notamment)



Une démarche d'amélioration continue

Une évaluation à 3 ans complètera le suivi annuel afin de compléter ou de réajuster le programme d'actions pour l'atteinte des objectifs

Le Pays Cœur d'Hérault a choisi de positionner son approche évaluative en posant les **principes** de :

- ↳ **Pluralité** : en prenant en compte largement les avis et acceptant la diversité des points de vue au sein même du dispositif de gouvernance évaluative
- ↳ **D'impartialité** : en restant neutre et au service des communes et citoyens
- ↳ **De compétence** : en favorisant l'intervention d'experts externes au sein du territoire compétents dans leur domaine d'activité
- ↳ **De respect des personnes** : en restant attentif au respect de la parole par une traçabilité des propos
- ↳ **Transparence** : en prônant une dynamique de communication sur les intentions et les résultats de l'évaluation et avis notamment auprès des communes
- ↳ **Opportunité** : en intégrant le principe d'amélioration continue à l'instar de son premier PCET volontaire
- ↳ **Responsabilité** : en mobilisant les acteurs pour que chacun prenne la mesure de sa responsabilité face aux enjeux du territoire

